

Niveau :	<b>MASTER</b>					année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					<b>M2</b>
Mention :	MANAGEMENT SECTORIEL					
Spécialité :	MANAGEMENT DU TOURISME ET DE LA CULTURE					
Volume horaire étudiant :	<b>245 h</b>	<b>210 h</b>			*	<b>455 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		*année de master en alternance	

### Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Mathilde PULH Maître de conférences ☎ 03.80.39.50.36.12 <a href="mailto:Mathilde.Pulh@u-bourgogne.fr">Mathilde.Pulh@u-bourgogne.fr</a>  Frédéric LASSALLE Maître de conférences ☎ 03.80.39.50.35.05 <a href="mailto:Frederic.lassalle@u-bourgogne.fr">Frederic.lassalle@u-bourgogne.fr</a>	Anne-Laure PAWKA Bureau 128 Pôle économie gestion ☎ 03.80.39.54.20 <a href="mailto:matc-iae@u-bourgogne.fr">matc-iae@u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement	IAE Dijon

### Objectifs de la formation et débouchés :

#### ■ Objectifs :

La spécialité « management du tourisme et de la culture » permet aux étudiants d’acquérir le complément de connaissances nécessaires pour accéder à des fonctions de responsabilité au niveau local, national et international dans les organisations assurant le développement des activités touristiques et culturelles.

Dans ce but, cette formation confère à ses diplômés une maîtrise des techniques de base de la gestion des organisations, une bonne connaissance du secteur touristique, du cadre juridique, financier et humain des organisations privées et publiques, ainsi qu’une solide culture artistique et linguistique.

En plus des cours théoriques et des conférences animées par des professionnels et des universitaires, la spécialité « management du tourisme et de la culture » met l’accent sur la pratique managériale. La formation intègre :

- un projet professionnel en groupe mené tout au long de la première année du master pour le compte d’un organisme du secteur ;
- un stage individuel de 3 à 5 mois à l’issue de la première année de master ;
- une année de master 2 en alternance (soit sous la forme de contrat d’apprentissage, soit de contrat de professionnalisation)
- un jeu de simulation touristique sur une semaine en M2.

NB : les étudiants souhaitant poursuivre sur un parcours « recherche » (dans l’optique d’une poursuite en doctorat) pourront accéder au M2 au sein duquel ils devront réaliser un mémoire de recherche en sciences de gestion appliqué

au secteur touristique et/ou culturel et devront participer aux séminaires de recherche de l'équipe CERMAB du Centre de Recherche en Gestion des Organisations.

L'ensemble de ces travaux fait l'objet d'un suivi par l'équipe d'enseignants, notamment sur le plan méthodologique ; ils donnent lieu à la rédaction d'un rapport et à une soutenance (à l'exception du stage de M1) devant un jury composé d'universitaires et de professionnels.

En offrant aux étudiants la possibilité de bénéficier d'une triple expérience professionnelle, le master Sciences du management sectoriel, spécialité « management du tourisme et de la culture » leur donne les atouts indispensables à une intégration rapide dans le monde professionnel.

### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les **débouchés professionnels** majeurs se situent :

- dans les organismes privés du tourisme (grandes entreprises et PME) : tour-opérateurs, entreprises hôtelières, sociétés de transport, cabinets de consultant spécialisés, bureaux d'étude, entreprises de communication, parcs de loisirs, équipements culturels à vocation touristique...
- dans les services assurant le développement et la gestion des activités touristiques et culturelles : CDT, CRT, OT, collectivités publiques, structures associatives, parcs naturels régionaux...

### Principaux métiers visés :

Chargé de mission - Assistant technique - Chef de projet - Chef de produit - Directeur développement - Consultant Agent de développement - Assistant de promotion - Responsable commercial - Chargé des investissements touristiques - Chargée de promotion et commercialisation - Conseiller technique et animateur - Responsable du Service des Publics - Directeur Commercial - Responsable de communication...

### ■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Cette formation à l'issue de la première année de master 1 confère à ses diplômés :

- une maîtrise de la gestion de projets touristiques : conception de projet touristique, gestion financière et budgétaire des projets touristiques, finance publique, politique marketing, stratégie événementielle...
- une bonne connaissance du secteur touristique, de ses enjeux en termes de médiation et de ses impératifs de communication : tourisme et territoire, tourisme responsable, tourisme d'affaires, oeno-tourisme, e-tourisme, média planning, communication digitale...
- une connaissance des enjeux spécifiques au tourisme culturel : marketing des activités culturelles, aménagements et animation de sites...
- une solide culture linguistique : Anglais du tourisme
- une forte professionnalisation : projet, alternance, jeu de simulation touristique
- et une initiation à la recherche pour sensibiliser les étudiants désireux de poursuivre en doctorat à l'issue de leur master : mémoire de recherche.

---

## Modalités d'accès à l'année de formation :

### ■ sur sélection : dossier et entretien

Peuvent postuler en **deuxième année** :

- les étudiants ayant validé leur 1<sup>ère</sup> année dans la spécialité
- les étudiants titulaires d'un Master qui, ayant eu des enseignements de base de gestion, pourront demander une validation d'accès.
- en outre, et en fonction des places disponibles, l'accès en deuxième année du Master est ouvert aux étudiants ayant acquis 60 crédits européens ou leur équivalent (par voie de validation des acquis liés à l'expérience ou aux travaux personnels des candidats) en première année d'autres Masters.

Dans tous les cas, l'accès à la 2e année est prononcé par un jury présidé par le responsable de la spécialité concernée, après étude du dossier et entretien. En tout état de cause, l'admission s'effectue compte-tenu des capacités d'accueil de la spécialité.

Le candidat doit télécharger le dossier de candidature disponible sur l'application e-candidat du site de l'IAE et l'envoyer au secrétariat avec les pièces demandées. Les dates d'ouverture et de clôture de chaque formation seront également indiquées.

### ■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Les cadres salariés en formation continue non diplômés de gestion ou désirant réactualiser des connaissances anciennes. Ils sont admis à postuler en première ou seconde année, selon leur niveau de formation antérieure et leurs acquis de l'expérience. Un jury se prononce sur leur candidature.

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.52.86)

## Organisation et descriptif des études :

### ■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

NB : les UE en rose sont les UE démutualisées du master MATE ; celles en gris sont mutualisées entre MATC et MATE

#### SEMESTRE 3

UE 1	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval * Session 1	Type éval ** Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
INGENIERIE TOURISTIQUE	Conception de projet touristique	15			15	4	CT	O ou E	4		4
	Gestion financière et budgétaire des projets touristiques	20			20	5	CT	O ou E	5		5
	Finance publique	15			15	4	CT	O ou E	4		4
<b>TOTAL UE1</b>		<b>50</b>			<b>50</b>	<b>13</b>			<b>13</b>		<b>13</b>

\* CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

\*\* E = écrit (si 10 étudiants ou plus sont concernés) ; O = Oral (si moins de 10 étudiants sont concernés)

UE 2	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
GESTION ET TOURISME (3)	Politique de produit marketing	5			5						
	Management expérientiel de l'événementiel culturel	15			15	5	CT	O ou E	5		5
	Stratégie événementielle	15			15	5	CT	O ou E	5		5
<b>TOTAL UE 2</b>		<b>35</b>			<b>35</b>	<b>10</b>			<b>10</b>		<b>10</b>

UE 3	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval * Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
COMMUNICATION TOURISTIQUE (3)	Communication visuelle	15	5		20	4	CT	O ou E	4		4
	Anglais du tourisme		15		15	3	CC	O	3		3
<b>TOTAL UE 3</b>		<b>15</b>	<b>20</b>		<b>35</b>	<b>7</b>			<b>7</b>		<b>7</b>

<b>TOTAL S3</b>		<b>100</b>	<b>20</b>		<b>120</b>	<b>30</b>			<b>30</b>		<b>30</b>
-----------------	--	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	-----------	--	-----------

**SEMESTRE 4**

UE 4	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval * Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>OFFRES TOURISTIQUES</b>	Tourisme et territoire	15			15						
	Tourisme responsable	15			15						
	Tourisme d'affaires	15			15	3	CT	O ou E	3		3
	Enotourisme	15			15						
	E-tourisme	15			15	3	CT	O ou E	3		3
<b>TOTAL UE4</b>		<b>75</b>			<b>75</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>

UE 5	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval * Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>COMMUNICATION TOURISTIQUE (4)</b>	Communication digitale	15	5		20	3	CT	O ou E	3		3
	Anglais du tourisme		15		15	3	CC	O	3		3
<b>TOTAL UE5</b>		<b>15</b>	<b>20</b>		<b>35</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>

UE 6	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval * Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>TOURISME ET CULTURE (2)</b>	Marketing des activités culturelles	6			6						
	Médiation culturelle	14			14	3	CT	O ou E	3		3
	Pôles du tourisme culturel	15			15	3	CT	O ou E	3		3
<b>TOTAL UE6</b>		<b>35</b>			<b>35</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>

UE 6	Disciplines	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval * Session 1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>PROFESSION- NALISATION (2)</b>	Conférences	20			20						
	Jeu de simulation touristique/Séminaires		35		35	4	CT	O	4		4
	Alternance / Mémoire recherche (formation initiale)		20		20	8	CC	O ou E	8		8
<b>TOTAL UE7</b>		<b>20</b>	<b>55</b>		<b>75</b>	<b>12</b>			<b>12</b>		<b>12</b>

<b>TOTAL S4</b>	<b>145</b>	<b>75</b>			<b>220</b>	<b>30</b>			<b>30</b>		<b>30</b>
-----------------	------------	-----------	--	--	------------	-----------	--	--	-----------	--	-----------

<b>M2 MATC</b>	<b>245</b>	<b>95</b>			<b>340</b>	<b>60</b>			<b>60</b>		<b>60</b>
----------------	------------	-----------	--	--	------------	-----------	--	--	-----------	--	-----------

**■ Modalités de contrôle des connaissances :**

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 25 septembre 2017.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université [http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

**La présence aux cours, séminaires et conférences est obligatoire.**

La validation de la **première et de la seconde année** de Master – spécialité « management du tourisme et de la culture » - s'opère dans les mêmes conditions que pour les autres **mentions du Master Sciences du Management Sectoriel**.

**A l'issue de la 2<sup>ème</sup> année de Master**, l'étudiant qui a validé les deux semestres avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sur chaque semestre, ou après compensation entre les moyennes des deux semestres, se voit attribuer la maîtrise en « Management du tourisme et de la culture ». Chaque module d'enseignement donne lieu à une évaluation au moins ; ses modalités pratiques sont communiquées aux étudiants au plus tard lors de la première séance d'enseignement.

Néanmoins, pour la détermination de la moyenne générale et l'attribution de la mention :

- Les étudiants doivent réaliser une alternance ou un projet de recherche qui fera l'objet d'un rapport/mémoire devant être soutenu devant un jury. La note obtenue entre dans le calcul de la moyenne du semestre 4 (« alternance/mémoire »).
- L'alternant devra réaliser un jeu de simulation touristique ; l'étudiant désireux de réaliser un mémoire de recherche devra lui faire plusieurs présentations en séminaire de recherche. Le jeu ou les présentations de recherche seront notés et compteront dans la moyenne du semestre 4 (jeu de simulation / séminaires)

### **Alternance**

L'année d'alternance début dès la semaine de la rentrée et peut s'achever fin septembre. Elle est accomplie au sein d'une organisation touristique ou culturelle. Chaque étudiant est suivi par un enseignant de l'équipe pédagogique du master et un responsable dans la structure d'accueil.

L'alternance de deuxième année de Master se conclut par la rédaction d'un rapport qui fait l'objet d'une soutenance.

#### ● *Sessions d'examen*

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées.

La première session a lieu à l'issue de chaque semestre.

La seconde session est organisée après la fin de la période d'alternance.

#### ● *Règles de validation et de capitalisation :*

##### Principes généraux :

**COMPENSATION :** Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**CAPITALISATION :** Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

##### Précisions :

L'étudiant ajourné en première session bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les éléments constitutifs et UE validés lors de cette session.

Lors de la seconde session, l'étudiant repasse pour chacune des UE non validées, les épreuves auxquelles il n'a pas obtenu la moyenne. Les notes des semestres ou UE validé(e)s en session 1 sont automatiquement reportées et utilisées dans le calcul de la session 2.

Aucun rattrapage n'est cependant possible pour le jeu et l'alternance (ni pour le mémoire de recherche et les séminaires pour ceux choisissant cette orientation) qui doivent impérativement être capitalisés.

#### ● *Redoublement :*

Un étudiant qui ne validera pas son année de Master 2, ne pourra pas automatiquement redoubler. Il devra en faire la demande officiellement auprès du responsable du master par courrier postal, au plus tard 15 jours après le jury ayant déclaré son année non-validée. La décision d'autoriser le redoublement dépendra des arguments donnés par l'étudiant pour défendre sa demande, de ses résultats de l'année passée, de son comportement général dans la promotion ainsi que du nombre de places libres à l'issue du nouveau recrutement.